



Signification d'une décision susceptible d'appel hors délai

Par **Karfou**, le **31/03/2020** à **23:58**

Bonjour, j'ai reçu par voie d'huissier le 19 mars 2020 une signification de décision rendue au Tass le 19/12/2018. En attendant nous avons fait appel de cette décision et raison de l'épidémie je ne sais pas si mon affaire prévue le 10 mars) a été jugée ou pas. En l'absence de réponse de mon avocat (confinement ?) et compte tenu de l'envoi de la signification hors délai et la procédure en appel déjà engagée, je voudrais savoir quels seraient les griefs à opposer à la partie adverse ? Nullité de l'acte ? Caducité etc...Merci d'avance de votre réponse. Bien cdlmt. Anne